

N° adhérent	
Enseignement	
Produit à facturer	
Facture	
Règlement	

Fiche d'inscription familiale 2025-2026

Les parties grisées sont à remplir par le CAEM

Responsable famille (payeur) :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Commune : ☐ CCDB ☐ Hors CCDB

Adresse mail (important) : Téléphone :

Inscription(s) au(x) cours

Elève(s) Nom / Prénom	Date de naissance	Cours ou Atelier	Professeur	Tarif : IND, A, B...	Montant Annuel
1					
2					
3					
4					
Je souhaite verser un don au CAEM (ouvrant droit à réduction fiscale). Les dons servent à l'enveloppe bourse ou pour parrainer un élève. ☐ OUI ☐ NON				Montant du don (à régler séparément)	

Rappel : L'inscription à une activité est ANNUELLE.

L'abandon à un cours ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeur : maladie, déménagement... (cf. règlement intérieur).

ZONE RÉSERVÉE AU CAEM

☐ Copie avis d'imposition 2024 sur revenus 2023 fourni (sans ce document, le tarif T7 sera appliqué)

En cas de déclaration séparée : bien fournir l'avis d'imposition des deux parents !

Calcul du coefficient familial : / / 12 = Tranche : T3 ☐ T4 ☐ T5 ☐ T6 ☐ T7 ☐

(Revenu fiscal de référence / nb de parts / 12 mois) ⓘ Le calcul du coefficient familial CAEM est différent de celui de la CAF.

Montant inscription(s)	
Cotisation familiale annuelle (à ajouter au premier règlement)	+ 25 €
TOTAL ANNÉE	

MODE DE REGLEMENT	Chèque (ordre : CAEM de Dieulefit) : ☐ unique ☐ trimestriel ☐ Espèces ☐ ANCV ☐ TOP DEP'ART Prélèvement automatique (SEPA) : ☐ unique ☐ trimestriel ☐ mensuel
----------------------	---

	DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES
--	--------------------------------

PARCOURS ACCOMPAGNE

Dans le cadre de son projet pédagogique, le CAEM met en place un parcours accompagné qui propose un suivi pédagogique personnalisé. Il implique une évaluation semestrielle par les professeurs de l'élève avec retour aux familles, ainsi que l'inscription à 2 activités (cours d'instrument + 1 atelier – voir ci-dessous). Des projets ponctuels ainsi que la participation aux événements de l'école peuvent s'ajouter.

ENFANTS : 6 - 10 ans (CP-CM2)

NOM : PRENOM :

DATE NAISSANCE :

INSTRUMENT : PROFESSEUR :

PRATIQUE COLLECTIVE AU CHOIX :

cocher la case choisie

LABO MUSICAL :

- ☐ Enfant inscrit en cours d'instrument : Enrichir sa formation et pratique instrumentale
 Le lundi de 17h15 à 18h, avec Didier Alix et Solveig Gernert

CHORALE ENFANTS :

- ☐ Apprentissage ludique des bases du chant choral dans différents styles de musiques.
 Le mercredi de 16h30 à 17h30, avec Didier Alix

Atelier corporel, rythmique et vocal (6-8 ans) – A Bourdeaux :

- ☐ Apprentissage des notions, symboles et signes musicaux tout en jouant avec son corps, sa voix et des percussions – Avec Sonia Arbouche
 Le mercredi de 16h30 à 17h15 à Bourdeaux

ADOS : 11 - 15 ans (collégiens)

NOM : PRENOM :

DATE NAISSANCE:

INSTRUMENT : PROFESSEUR :

NOMBRE D'ANNEES DE PRATIQUE :

PRATIQUE COLLECTIVE ADOS AU CHOIX :

Cocher la case choisie

ORCHESTRE JUNIORS :

- ☐ Apprendre à jouer en groupe des pièces de styles différents adaptées au niveau de chacun pour progresser ensemble. Ouvert à tout instrument non amplifié. A partir de 10 ans avec 2 ans de pratique instrumentale.
 Le vendredi de 17h à 18h avec Solveig Gernert.

ATELIER POP-ROCK :

- ☐ Pratiquer des instruments amplifiés ainsi que le chant et la batterie, pour le plaisir de jouer ensemble et d'apprendre les bases musicales du style choisi. Ouvert aux débutants et autres instruments.
 Le lundi de 17h15 à 18h, avec Jean Thévin.

INSCRIPTION 2025-2026

AUTORISATIONS ET DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

☐ Pour mes enfants (le cas échéant) :

.....

DECLARE :

- Avoir pris connaissance des frais de scolarité pour moi et/ou mon (mes) enfant(s).
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique (disponible sur notre site, au secrétariat ou affiché dans le hall du CAEM).

PRENDS NOTE QUE :

- En l'absence de l'avis d'imposition, le QF T7 (le plus élevé) sera automatiquement appliqué.
- Les inscriptions sont prises pour l'année scolaire entière, soit du 15 septembre 2025 au 26 juin 2026 (33 semaines hors vacances scolaires).
- Les élèves doivent s'acquitter de l'intégralité des frais de scolarité annuels ainsi que l'adhésion de 25 € à l'association lors de l'inscription.
 Pour faciliter le paiement aux familles, cette somme peut être recouvrée en 3 fois (octobre/janvier/avril) ou en 10 fois (d'octobre à juillet), par prélèvement automatique via un formulaire SEPA.
- Sauf cas de force majeure, le montant des frais de scolarité reste acquis, même si l'élève cesse de fréquenter les cours (cf. règlement intérieur).
- Les enfants mineurs demeurent sous la responsabilité des parents tant que ces derniers n'ont pas constaté la présence du professeur.
- Les trimestres des cours sont : 1^{er} trimestre du 15 septembre au 19 décembre 2025 / 2^{ème} trimestre du 20 décembre 2025 au 3 avril 2026 / 3^{ème} trimestre du 4 avril au 26 juin 2026.

AUTORISE :

Le CAEM à prendre et à diffuser des photos ou autres supports vidéo de l'élève : ☐ OUI ☐ NON

Votre accord nous permet de mettre en valeur sur nos supports de communication (site, réseaux et plaquettes) les réalisations et les expériences enrichissantes vécues par nos élèves (photos de groupe essentiellement).

Soyez assurés que nous veillerons à utiliser les images de manière responsable et sans identification nominative des élèves.

Date :

Signature :